

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de signature à **Mme Lucie MARTIN**, Responsable de service, pour la signature des documents relatifs à la gestion des services publics et mobiliers durables, et à **Mme Sophie RETSON**, Architecte au sein du Pôle Espaces Publics et Mobilités Durables à Limoges Métropole.

N° 24693

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-1 et L. 2211-10.

Le Code de l'urbanisme et notamment l'article R213-1.

La délibération n°21 du 20 novembre 2023 portant approbation des attributions de conseil communautaire aux élus.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux élus locaux généraux agissant des services de son ressortement de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions mentionnées par l'organigramme en vigueur.

CONSIDÉRANT que Mme Lucie MARTIN assure les fonctions de Responsable de service ainsi que Mme Sophie RETSON assure les fonctions d'Architecte au sein de Service droit des élus.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2211-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service droit des élus au sein du Pôle Espaces Publics et Mobilités Durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'exécution des autorisations d'urbanisme (avis, bordereaux et courriers adressés aux Maire(s)).

ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lucie MARTIN, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Sophie RETSON.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Le Président,
Signé électroniquement le 21/12/2023
Mme Sophie RETSON

Cet arrêté fera également l'objet d'une modification après des perceptions intéressées.
Arrêté de publication: ARRÊTÉ DE DÉLIBÉRATION N° 24693 portant délégation de signature aux élus locaux généraux agissant des services de son ressortement de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions mentionnées par l'organigramme en vigueur.
N° 24693

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24693_MARTIN.pdf
(.pdf, 152,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**